Arrêté temporaire N° 24.083
VRD/AL

La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.083

DIRECTION DES ESPACES PUBLIC, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

PARVIS DE L'EUROPE

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 12 avril 2024 par la société Europe Amiante,

Considérant que pour **permettre des travaux de désamiantage de la façade d'une partie de l'Hôtel de Ville dans le cadre du chantier de la médiathèque, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT SUR LE PARVIS DE L'EUROPE à la Celle Saint Cloud.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Vendredi 19 avril 2024, entre 08h00 et 18h00, le stationnement sera interdit le long de la palissade sur le parvis de l'Europe.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la ville.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 16 AVR. 2024

Pour le Maire, par délégation
Le maire adjoint délégué

Richard LEJEUNE